

COMMUNE DE CASTELNAUD LA CHAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Création Régie Canoë – Kayak.

L'an deux mille quatre

Le 8 avril,

Le conseil municipal de la commune de Castelnaud la Chapelle, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnaud, sous la présidence du maire, Germinal PEIRO

Date de convocation du conseil municipal : 04 avril 2004.

Présents : MM. PEIRO- DEJEAN – BODIN - CAMINADE - NADAL – Mme BORNE – Mme ARNOUIL et M. LARENIE

Absents : MM. HAVEL et Mme TERRAL excusés

Nombre de conseillers en exercice : 10, présents : 8, votants : 8

Secrétaire de séance : M. DEJEAN.

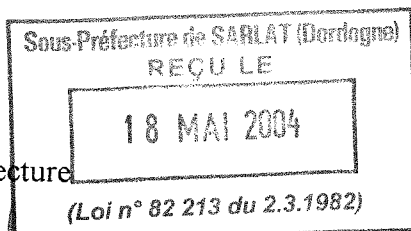
Le Maire expose au conseil municipal la situation du Kayak Club de Castelnaud et les difficultés que rencontre ce dernier pour assumer la gestion de l'accueil des groupes et des individuels par des dirigeants bénévoles.

Compte tenu de l'importance de l'activité générée par l'animation du Kayak club (plus de 5000 personnes accueillies chaque année) le Maire propose au conseil municipal que la partie accueil de groupe et d'individuels soit assurée en régie municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, DECIDE :

- de mettre en place une régie municipale chargée de l'accueil des groupes et des individuels à la base de canoë.
- de créer une commission chargée d'assurer le fonctionnement de cette régie. La commission est composée de G. PEIRO, G. ARNOUIL, J-P NADAL et D. DEJEAN.
- d'approuver la convention annexée, établie entre la commune et le Kayak club.
- d'autoriser le maire à engager toutes les démarches et à signer les pièces nécessaires au fonctionnement de la régie pour ce qui concerne les dépenses de personnels, de matériels et de fonctionnement courant.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,



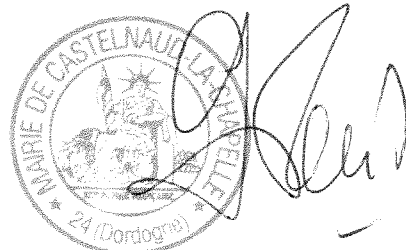
Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

Le : 18/05/04

Publié ou notifié

Le : 10/05/04

Le maire, Germinal PEIRO



CONVENTION DE REGIE COMMUNALE.

Article 1

Durant la période du 1^{er} mai 2004 au 30 septembre 2004, la commune de Castelnaud-la-Chapelle gèrera en régie l'animation de la base de canoë (accueil groupe et individuel).

Article 2

Le Castelnaud en Périgord Kayak Club s'engage à mettre à disposition à compter du 1^{er} mai le matériel nécessaire à cette animation ainsi que sa ligne téléphonique, véhicules, bateaux, gilets, pagaies... (Cf. liste annexe INVENTAIRE)

Article 3

Le CPKC s'engage à mettre à disposition de la commune l'employé permanent du club. Toutefois le samedi matin de 9h à 12h, le permanent devra être dégagé de l'activité de location afin d'assurer une école de pagaie.

Article 4

La commune s'engage sur la période en question à rembourser au club le salaire du permanent (déduction faite des aides de l'Etat et du Conseil Général).

Article 5

La commune s'engage à recruter et rémunérer le personnel supplémentaire nécessaire au fonctionnement de la saison.

Article 6

La commune s'engage à renouveler le matériel nécessaire et à verser sous forme de subvention les sommes dégagées au CPKC.

Article 7

La commune s'engage à régler tous les frais engagés par l'animation estivale

Article 8

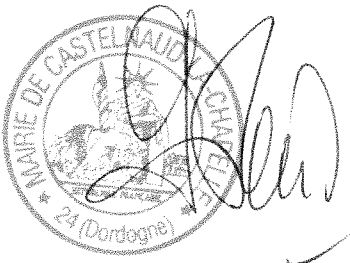
La commune s'engage à ne pas réaliser de bénéfices sur cette animation.

Article 9

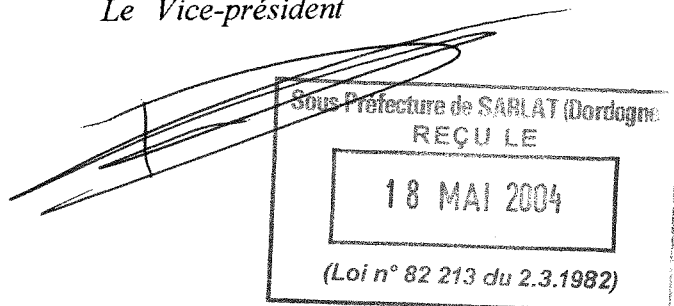
La présente convention est établie pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2004, après étude d'une saison elle pourra être reconduite.

Fait à Castelnaud-la-Chapelle le 08/05/04

Mairie de Castelnaud
M le Maire



CPKC
Le Vice-président

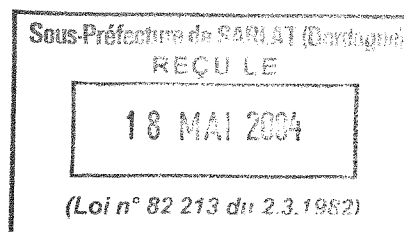


COMMUNE
DE
CASTELNAUD LA CHAPELLE

Inventaire
Matériel initiation et saison

Désignation.	Quantités.	Caractéristiques.
Canoës	71	69 C2 / 2 big Renouveler 20 C2.
Kayak	25	achat de 50 gonfles et renouveler 05 kayak
Gilets	190	Renouveler 50 gilets + 20 gilets comp serigraphié.
Pagaies	179	Renouveler 50 pagaies.
bidons	58	Renouveler 25 bidons.

Fait à Castelnaud-la-Chapelle
le 8 mai 2004



Mairie de Castelnaud
M. le Maire

CPKC
Le Vice-président



Désignation.	Caractéristiques.	Quantités.	Remarque.
Gilets.	Baby.	30	Neuf.
	Small jaune.	24	A renouveler.
	Médium Bleu.	34	A renouveler
	Large rouge.	28	Bon état.
	Large noir	26	Bon état.
	XXL sangle	48	Neuf.
	Total.	190	Renouveler 50 gilets + 20 gilets comp serigraphié.
Pagaies.	Simple.	140	30 de plus...
	Double.	18	(11 location / 7 club) 10 de plus.
	Baby.	21	10 de plus.
	Total.	179	Renouveler 50 pagaies.
Bidons.	Petit Volume.	7	05 de plus...
	Moyen Volume	39	10 de plus...
	Gros Volume.	12	10 de plus...
	Total.	58	Renouveler 25 bidons.
Canoës.	C2 Leclerc fibre.	19	RAS. (à résiner)
	C3 Boréal.	06	A renouveler. (+ de 10 ans)
	Old Town.	13	A renouveler. (+ de 10 ans)
	C2 Rotomod.	26	Neuf.
	Mambo duo	05	Neuf.
	Total.	69	Renouveler 20 canoës.
Kayaks.	Rotomod XXL.	04	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Sous-Préfecture de SARLAT (Dordogne)</p> <p>REÇU LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>18 MAI 2004</p> </div> <p>(Loi n° 82 213 du 2.3.1982)</p> </div>
	Dancer Bleu.	05	
	Strim Senior.	03	
	Strim Junior.	07	
	Frenzy	06	
Total.	25	achat de 50 gonfles et renouveler 05 kayak	

Fait à Castelnaud-la-Chapelle le 8 mai 2004

Mairie de Castelnaud
M. le Maire



CPKC
le Vice-président